



Mairie de Larra

Envoyé en préfecture le 20/02/2024

Reçu en préfecture le 20/02/2024

Publié le 18/03/2024



ID : 031-213105927-20240219-2024_2_2-DE

**-Commune de Larra-
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 19 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf février à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Larra s'est réuni dans la salle du Conseil municipal de la mairie de Larra, sur convocation régulière en date du 15 février 2024 sous la présidence de Jean-Louis MOIGN, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents (14) : AUMARECHAL Vincent, BODOT Bernard, BOÏAGO Marie-Claire, DE SEQUEIRA Julie, DESGARCEAUX Nathalie, FOUCAULT Damien, FRANCOIS Claude, HOLLEMAN Arnold, JUNCA-GUARDERES Alexandre, LAFITTE Fabien, MASON Cathy, MESSINA Nathalie, MODESTO Jérôme, MOIGN Jean-Louis

Le quorum (10) est atteint.

Absents ayant donné procuration (3) : BONNIEL Aude a donné procuration à BOÏAGO Marie-Claire, CADAMURO Joëlle a donné procuration à DESGARCEAUX Nathalie, GOUMBALLA Saloua a donné procuration à MOIGN Jean-Louis

Absents excusés (2) : AMOUROUX Céline, DESNOS Claudine,

Secrétaire de séance : DE SEQUEIRA Julie

2024-2-2

VENTE DE LA PARCELLE CADASTRÉE N°AA 328

Monsieur le Maire expose

Afin de permettre la réalisation d'une pharmacie au cœur du village, la commune souhaite vendre la parcelle cadastrée AA 328.

Le Conseil Municipal,

Considérant que la parcelle cadastrée N° AA 328 appartient au domaine privé communal

Considérant que l'avis des Domaines sur la valeur vénale du bien a été sollicité

Considérant le projet de création d'une pharmacie revêt un caractère d'intérêt général

et après en avoir délibéré,

Article 1 : AUTORISE la vente de la parcelle cadastrée AA 328, située 5 rue Emmenot, à SCI IMMO SEL-ACTE

Article 2 : DIT que la surface est de 200 m²

Article 3 : FIXE le prix de vente à 75€ le mètre carré, soit un prix de vente total de 15 000 €

Article 4 : AUTORISE Monsieur le Maire ou ses représentants, selon leur délégation, à signer tous les actes et documents afférents au dossier.

Pour : 17

Contre : --

Abstention : --

Délibération adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance
Julie DE SEQUEIRA



Le Maire,
Jean-Louis MOIGN

